

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2022-329/T315

Nos réf. : CH/AF/ODP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION RUE DE LA
CROIX NOIRE DU 7 AU 10 NOVEMBRE
2022 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR
LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

CONSIDERANT la demande de la société VINCI IMMOBILIER,

CONSIDERANT QUE la conception des lieux où se déroulent les travaux nécessite une modification temporaire de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public, les travaux de désamiantage, réalisés par l'entreprise **SAD, 4 rue de La Croix Noire, un jour dans la période du lundi 7 novembre au jeudi 10 novembre 2022.**

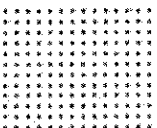
Article 2 : Un périmètre de sécurité, matérialisé par des barrières Heras, sera installé au lieu et pendant toute la période citée à l'article 1^{er}.

Article 3 : La circulation des véhicules se fera sur une chaussée rétrécie et au pas du piéton, aux abords du chantier et pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par l'entreprise SAD.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par la société citée ci-dessus.

Article 5 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 6 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- S.A.D, 5 rue du Pécloz 4150 Rumilly
- La presse.

Le Maire,

Christian HEISON

